



UNE EAU ADOUCIE POUR 7 COMMUNES ET SES 4 700 HABITANTS



LA COLLECTIVITÉ INVESTIT POUR VOUS !

Le service de distribution d'eau potable est assuré, sur votre commune, par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Nos équipes veillent à proposer le meilleur service qui soit. Dans le cadre d'un programme de modernisation, l'installation d'une unité d'adoucissement de l'eau a été décidée par l'ex-syndicat Intercommunal des Eaux de Jouy-sous-Thelle. Celle-ci vise à rendre l'eau de votre robinet moins calcaire, avec, à la clé, de substantielles économies et une eau d'une meilleure qualité. Ce nouveau service est inclus dans le contrat actuel de gestion du service, conclu avec Veolia.

NOTRE AMBITION : UNE EAU D'EXCELLENTE QUALITÉ

Ce nouvel équipement est installé sur la commune du Mesnil-Théribus, à proximité du forage où est puisée l'eau qui alimente toutes les communes de l'ex-syndicat. L'eau prélevée s'avère d'excellente qualité puisqu'elle ne nécessite aucun traitement et qu'elle respecte naturellement les critères de potabilité définis par la législation. Seule une chloration est réalisée pour garantir la qualité sanitaire de l'eau lors de son transport dans les canalisations. Le service d'eau est assuré par Veolia, en délégation de service public.



180 000 m³
produits chaque année

2 réservoirs d'eau
sur le périmètre de
l'ex-syndicat



UNE EAU NATURELLEMENT CALCAIRE

20° F

35° F

Eau douce

Eau dure

Eau très dure

L'eau produite présente naturellement un taux de calcaire important (TH = 29°F environ).

Le calcaire est un précipité de calcium et de magnésium, un élément naturel qui tient son origine de nos nappes phréatiques situées dans le calcaire fissuré.

+ de bien-être

Pour votre peau et vos cheveux : réduction du risque d'irritation ou de dessèchement.

+ de plaisir

À boire l'eau du robinet (avec d'importantes économies en supprimant l'eau en bouteille).

+ d'économies d'énergie

La durée de vie de vos appareils électroménagers augmente car le calcaire ne se dépose plus sur les résistances.

+ d'écologie

Moins de produits d'entretien pour le nettoyage et donc un risque réduit de fuites (notamment sur les chasses d'eau).

Mise en service : 1^{er} novembre 2023

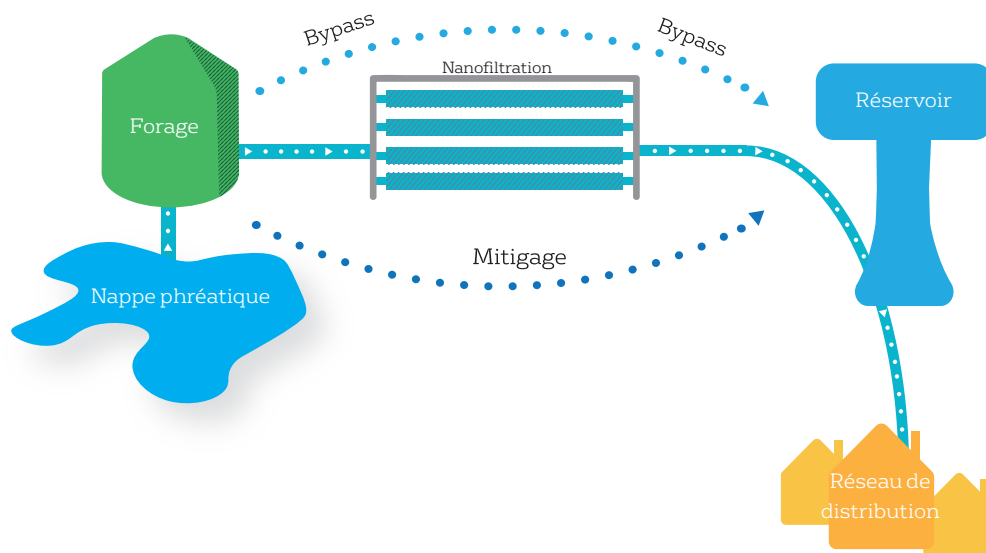
À noter : une fois les unités d'adoucissement opérationnelles, votre installation individuelle d'adoucissement sera inutile. Vous devrez la débrancher.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'unité d'adoucissement collectif fonctionne sur le principe de la nanofiltration. Celle-ci consiste à faire passer l'eau par des membranes extrêmement fines, éliminant la quasi-totalité des ions et molécules contenus dans l'eau.

Il est à noter que seule une partie de l'eau est traitée (environ 50%) afin de conserver, à la suite d'une opération de mitigage, une eau équilibrée et de bonne composition minérale. Après traitement, l'eau est considérée douce (15°F).

La qualité de l'eau délivrée est assurée par l'ARS et Veolia dans le cadre d'analyses régulières. L'eau peut donc être bue en toute sécurité.



UN CHOIX GAGNANT POUR TOUS

200 €

Coût annuel du calcaire
estimé pour un foyer



0€

Aucun surcoût sur votre
facture d'eau